

Divers

Correctifs

- Import des CDD
- Gestion des entretiens
- Gestions des formations
- Gestions des services
- Transmission des attestations pôle emploi

Attestation pôle emploi

Les salaires de références générés sont désormais conformes aux nouvelles règles de l'assurance chômage qui devraient finalement entrer en vigueur à partir d'octobre 2021.

Il s'agit des 36 mois de salaires de références précédents **la date de clôture** et non plus le dernier jour travaillé et payé comme auparavant.

A noter que pôle emploi nous a indiqué que cela était compatible avec les règles actuelles, c'est-à-dire que l'on peut dès aujourd'hui transmettre les 36 mois avant la date de clôture sans attendre la mise en place de la réforme.

Portail RH

Les zones concernant le portail RH ne sont désormais visibles que si ce dernier est activé.

Liste des personnes

La liste des zones de filtres est complétée par la zone « Régularisation de bulletin »

Transmission des pièces jointes lors d'un arrêt de travail

Dans le cadre de la DSN et du paiement des indemnités journalières de maladie, maternité et paternité, la CNAM met à disposition des entreprises une nouvelle procédure de transmission des pièces jointes à destination des CPAM. Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre.

A noter qu'aucun traitement n'est à réaliser dans la GRH, il s'agit d'une procédure manuelle.

[Fiche consigne 2364](#)

Created 4 November 2021 17:02:36 by Valéry HUMEZ
Updated 16 November 2021 16:10:38